Département des Vosges

PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

COMMUNE DE URIMÉNIL

RÉGLEMENT GRAPHIQUE
1:5000e

Document conforme à la délibération approuvant le Plan Local d'Urbanisme d'Uriménil en date du 08 juillet 2025

Plan n°1

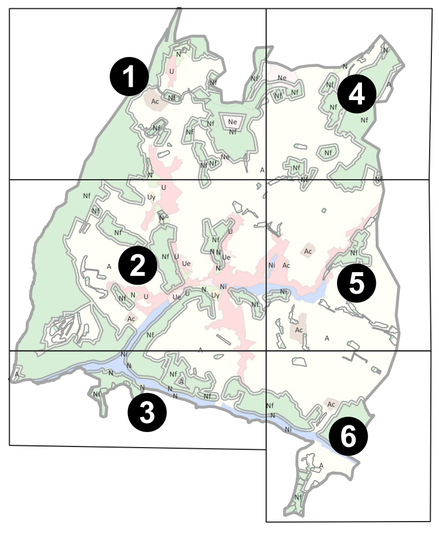

LÉGENDE :

- A : Zone agricole non constructible
- Ac : Zone agricole constructible
- N : Zone naturelle
- Ne : Zone naturelle équipement
- Nf : Zone naturelle forestière
- Ni : Zone naturelle inondable
- U : Zone urbaine
- Ue : Zone urbaine des équipements
- Ue1 : Zone urbaine des équipements où des règles spécifiques s'appliquent
- Uy : Zone d'activité économique
- Limites inconstructibles de 30 mètres des espaces boisés
- Limites inconstructibles de 10 mètres de part et d'autre des cours d'eau
- Éléments remarquables du patrimoine bâti // L.151-19 du code de l'urbanisme
- Éléments remarquables du paysage // L.151-23 du code de l'urbanisme

Département des Vosges

PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

COMMUNE DE URIMÉNIL

RÉGLEMENT GRAPHIQUE
1:5000e

Document conforme à la délibération approuvant le Plan Local d'Urbanisme d'Uriménil en date du 08 juillet 2025

Plan n°2

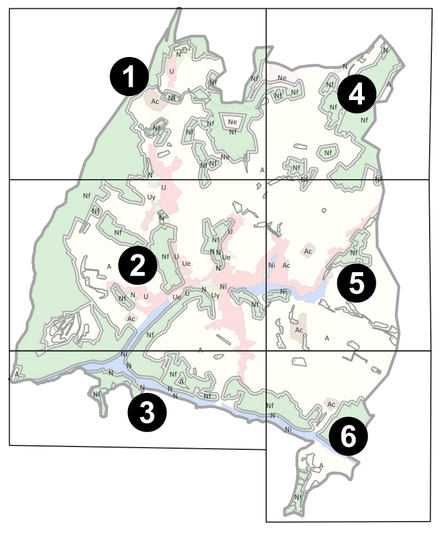

LÉGENDE :

- A : Zone agricole non constructible
- Ac : Zone agricole constructible
- N : Zone naturelle
- Ne : Zone naturelle équipement
- Nf : Zone naturelle forestière
- Ni : Zone naturelle inondable
- U : Zone urbaine
- Ue : Zone urbaine des équipements
- Ue1 : Zone urbaine des équipements où des règles spécifiques s'appliquent
- Uy : Zone d'activité économique
- Limites inconstructibles de 30 mètres des espaces boisés
- Limites inconstructibles de 10 mètres de part et d'autre des cours d'eau
- Éléments remarquables du patrimoine bâti // L.151-19 du code de l'urbanisme
- Éléments remarquables du paysage // L.151-23 du code de l'urbanisme

Département des Vosges

PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

COMMUNE DE URIMÉNIL

RÉGLEMENT GRAPHIQUE
1:5000e

Document conforme à la délibération approuvant le Plan Local d'Urbanisme d'Uriménil en date du 08 juillet 2025

Plan n°3

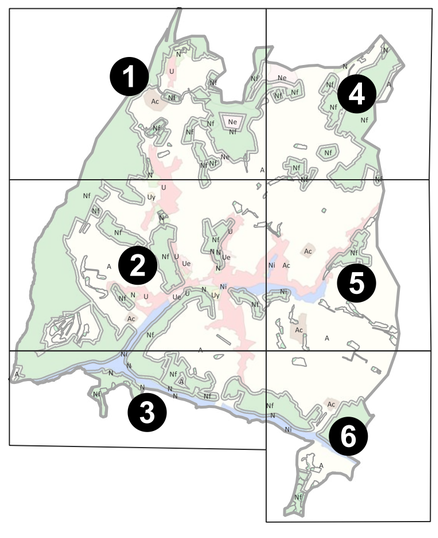

LÉGENDE :

- A : Zone agricole non constructible
- Ac : Zone agricole constructible
- N : Zone naturelle
- Ne : Zone naturelle équipement
- Nf : Zone naturelle forestière
- Ni : Zone naturelle inondable
- U : Zone urbaine
- Ue : Zone urbaine des équipements
- Ue1 : Zone urbaine des équipements où des règles spécifiques s'appliquent
- Uy : Zone d'activité économique
- Limites inconstructibles de 30 mètres des espaces boisés
- Limites inconstructibles de 10 mètres de part et d'autre des cours d'eau
- Éléments remarquables du patrimoine bâti // L.151-19 du code de l'urbanisme
- Éléments remarquables du paysage // L.151-23 du code de l'urbanisme

Département des Vosges

PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

COMMUNE DE URIMÉNIL

RÉGLEMENT GRAPHIQUE
1:5000e

Document conforme à la délibération approuvant le Plan Local d'Urbanisme d'Uriménil en date du 08 juillet 2025

Plan n°4

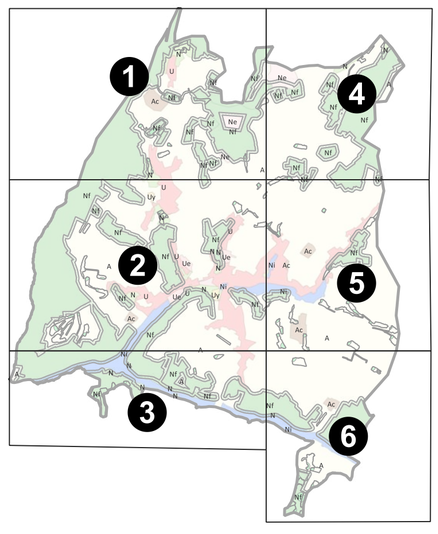

LÉGENDE :

- A : Zone agricole non constructible
- Ac : Zone agricole constructible
- N : Zone naturelle
- Ne : Zone naturelle équipement
- Nf : Zone naturelle forestière
- Ni : Zone naturelle inondable
- U : Zone urbaine
- Ue : Zone urbaine des équipements
- Ue1 : Zone urbaine des équipements où des règles spécifiques s'appliquent
- Uy : Zone d'activité économique
- Limites inconstructibles de 30 mètres des espaces boisés
- Limites inconstructibles de 10 mètres de part et d'autre des cours d'eau
- Éléments remarquables du patrimoine bâti // L.151-19 du code de l'urbanisme
- Éléments remarquables du paysage // L.151-23 du code de l'urbanisme

Département des Vosges

PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

COMMUNE DE URIMÉNIL

RÉGLEMENT GRAPHIQUE
1:5000e

Document conforme à la délibération approuvant le Plan Local d'Urbanisme d'Uriménil en date du 08 juillet 2025

Plan n°5

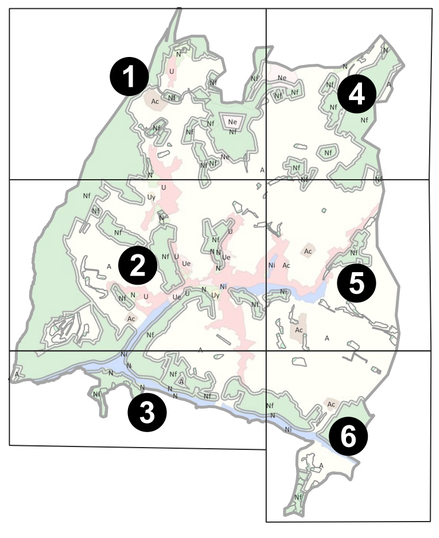

LÉGENDE :

- A : Zone agricole non constructible
- Ac : Zone agricole constructible
- N : Zone naturelle
- Ne : Zone naturelle équipement
- Nf : Zone naturelle forestière
- Ni : Zone naturelle inondable
- U : Zone urbaine
- Ue : Zone urbaine des équipements
- Ue1 : Zone urbaine des équipements où des règles spécifiques s'appliquent
- Uy : Zone d'activité économique
- Limites inconstructibles de 30 mètres des espaces boisés
- Limites inconstructibles de 10 mètres de part et d'autre des cours d'eau
- Éléments remarquables du patrimoine bâti // L.151-19 du code de l'urbanisme
- Éléments remarquables du paysage // L.151-23 du code de l'urbanisme

Département des Vosges

PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

COMMUNE DE URIMÉNIL

RÉGLEMENT GRAPHIQUE
1:5000e

Document conforme à la délibération approuvant le Plan Local d'Urbanisme d'Uriménil en date du 08 juillet 2025

Plan n°6

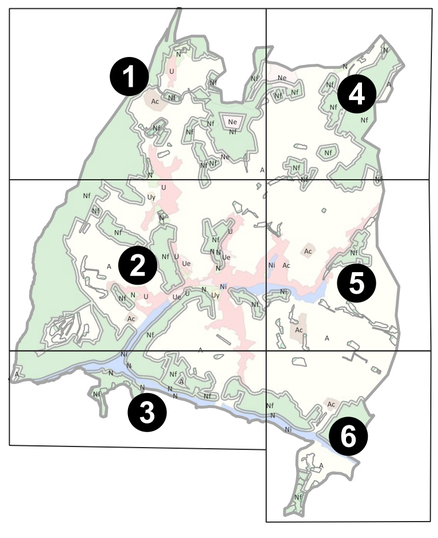

LÉGENDE :

- A : Zone agricole non constructible
- Ac : Zone agricole constructible
- N : Zone naturelle
- Ne : Zone naturelle équipement
- Nf : Zone naturelle forestière
- Ni : Zone naturelle inondable
- U : Zone urbaine
- Ue : Zone urbaine des équipements
- Ue1 : Zone urbaine des équipements où des règles spécifiques s'appliquent
- Uy : Zone d'activité économique
- Limites inconstructibles de 30 mètres des espaces boisés
- Limites inconstructibles de 10 mètres de part et d'autre des cours d'eau
- Éléments remarquables du patrimoine bâti // L.151-19 du code de l'urbanisme
- Éléments remarquables du paysage // L.151-23 du code de l'urbanisme